

Par Arnaud Baudin

Les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne

Images du pouvoir princier aux XII^e et XIII^e siècles

Le sceau participe de la construction du comté de Champagne et de l'histoire de la dynastie qui le dirige. Image personnelle de son détenteur appendue à la charte qu'il valide, le sceau communique de Provins à Chaumont, de Troyes à Paris, de Pampelune à Jérusalem, mieux que toute autre source figurée médiévale, la représentation emblématique et symbolique du comte et de son épouse.

L'histoire de l'art : une discipline en mouvement

L'apparition du sceau, l'âge de la capacité sigillaire du prince, le choix iconographique de la matrice, les circonstances de son renouvellement, la variété des espèces diplomatiques, sont autant d'aspects que les trente-six sceaux de comtes et de comtesses de Champagne permettent d'interroger entre l'émergence de cet usage et l'accession de Louis le Hutin au trône de France¹. Étroitement lié à la diffusion de l'écrit, le sceau imprimé sur des galettes de cire conservées en très grand nombre dévoile aussi les stratégies de médiatisation mises en place afin de définir le rang tenu par le comte à l'intérieur du groupe auquel il se réfère.

Apparition du sceau comtal

À l'instar de la plupart des princes territoriaux, qui suivent l'exemple donné en 1065 par le comte de Flandre, le comte de Champagne adopte l'usage du sceau au cours de la dernière décennie du XI^e siècle. Hugues I^{er} (1093-1125), dernier fils de Thibaut I^{er} de Blois (1037-1089/90) et d'Adèle de Bar, pourrait être le premier personnage de la maison de Blois-Champagne à faire usage d'un sceau, dès 1094² (fig. 1). Les principaux membres du lignage s'inscrivent également dans ce mouvement général puisque les deux frères d'Hugues, le comte de Blois Étienne-Henri (1090-1102), un temps titré comte de Champagne, et l'évêque de Châlons, Philippe I^{er} (1093-1100), scellent vers 1095-1096³. Après le principat d'Hugues I^{er}, la pratique du scellage devient la règle pour la validation des chartes princières. Pour autant, ce nouvel instrument d'authentification ne suffit pas à conférer tout le crédit nécessaire aux chartes qu'il valide. Il continue donc d'être complété par d'anciens procédés que constituent par exemple, jusqu'au milieu du XII^e siècle, la croix autographe, et, jusqu'au début des années 1180, la liste des témoins. Signes graphiques et souscriptions sont d'ailleurs, la plupart du temps, encore associés au toucher symbolique de l'acte, comme sur cette charte antérieure à l'année 1100 conservée aux Archives départe-

1 C'est donc treize sceaux de plus que le travail qu'y consacra Henri d'Arbois de Jubainville et qui constituait à ce jour la seule enquête sur la question (*Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne*, Paris, 1856).

2 Il faut attendre un acte de 1104 destiné à l'abbaye Saint-Nicaise de Reims pour observer la première des six empreintes du sceau d'Hugues de Champagne (Archives départementales de la Marne, 55 H 153, n° 1).

3 Étienne-Henri scelle en 1096 d'après le témoignage d'un dessin reproduit dans la collection de Gaignières (BnF, ms. lat. 5441-2, p. 137). Philippe de Champagne est peut-être le premier évêque de Châlons à sceller comme en témoigne un acte produit vers 1095-1096 qui porte toujours une empreinte de son sceau (Archives départementales de la Marne, 12 H 2, n° 2).

< (Fig. 1) Moulage du sceau du comte Hugues I^{er}.
(Archives nationales (AN), sc/Ch 51-2.)